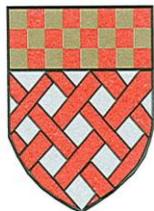


**MAIRIE DE CHAILLAND**



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.01**



**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF**

**Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Pour le compte administratif : 01 abstention et 14 voix pour

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

**DECIDE :**

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14
---

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.02**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE FOYER  
LOGEMENT**

**Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14
---



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe du Foyer Logement de l'exercice 2014 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : à l'unanimité

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

**DECIDE :**

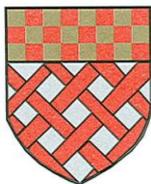
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

**Délibération n°2015.02.03**

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE MULTISERVICE**

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe Multiservice de l'exercice 2014 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : à l'unanimité

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 14

**DECIDE :**

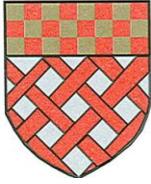
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

19 Février 2015

Date de l'affichage

.....  
Délibération n°2015.02.04



OBJET :

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT  
VAUMORIN III**

**Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14
---



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe du lotissement Vaumorin III de l'exercice 2014 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : à l'unanimité

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

**DECIDE :**

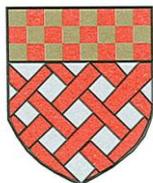
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Février 2015

Date de l'affichage

.....  
Délibération n°2015.02.05



OBJET :

**BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

**Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14
---

L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe de la boulangerie de l'exercice 2014 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : à l'unanimité

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

**DECIDE :**

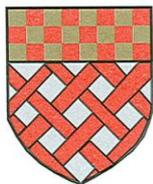
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



~~~~~

Date de la convocation

19 Février 2015

Date de l'affichage

.....  
Délibération n°2015.02.06

~~~~~

OBJET :

**BUDGET ANNEXE MULTISERVICE**

**Affectation du résultat**

L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2015.02.03 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe Multiservice

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2014 votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : + **2 291.65 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : + **81 232.88 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 3 voix contre et 12 voix pour

**DÉCIDE :**

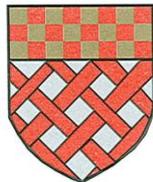
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15
---

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de + **2 291.65**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de + **81 232.88 €**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Février 2015

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2015.02.07



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE MULTISERVICE**

**Approbation du budget 2015**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

---

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 03 voix contre et 12 voix pour

**DECIDE :**

- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement **101 715.67€**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **259 864.62 €** pour la section d'investissement.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.08**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT  
VAUMORIN III**

**Affectation du résultat**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2015.02.04 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe lotissement Vaumorin III

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2014 votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : **-30 778.99 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **+ 99 005.51 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 02 voix contre, 01 abstention, 12 voix pour

**DÉCIDE :**

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **-30 778.99 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **+ 99 005.51 €**

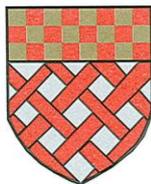
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15
---

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.09**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT  
VAUMORIN III**

**Approbation du budget**

**2015**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

---

Considérant que les travaux de viabilisation sont terminés

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 02 voix contre, 01 abstention et 12 voix pour

**DECIDE :**

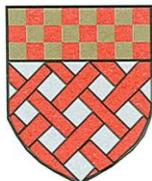
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **114 431.75€**
- DE FIXER le total des dépenses à **77 668.75 €** et des recettes à **120 000 €** pour la section d'investissement.

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15
---

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.10**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

**Affectation du résultat**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LÉPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2015.02.05 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe Boulangerie

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2014 votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : **-6 788.16 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **+ 25 952.39 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **-6 788.16 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **+ 25 952.39 €**

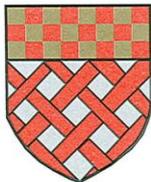
Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.11**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

**Approbation du budget**

**2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.01.05 en date du 8 Janvier 2014 portant sur la création d'un budget annexe pour la boulangerie

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

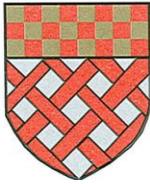
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **17 726.48€**
- DE FIXER le total de la section d'investissement à **28 194.29 €**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15
---

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.12**



**OBJET :**

**SUBVENTION AUX  
PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES  
SITUES DANS LE CENTRE ANCIEN**

**ANNEE 2015**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

---

Vu le Plan d'occupation des sols approuvé le 28 février 1989,  
Vu les règles de la Zone de Patrimoine Protégé Architectural Urbain et paysager approuvée en février 2002,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013.03.11 en date du 28 mars 2013 portant sur le même objet pour l'année 2013

Considérant que la commune de Chailland détient le label de Petite Cité de Caractère dont l'obligation est de préserver l'harmonie architecturale et patrimoniale notamment dans le centre ancien, Monsieur le Maire propose de reconduire cette aide aux particuliers souhaitant améliorer la façade de leur immeuble,

Considérant que cette subvention pourra être apportée après acceptation du projet par les services de l'architecte des Bâtiments de France et le Conseil Municipal, sur la base d'un dossier de demande d'aide constitué par le demandeur dans les conditions énumérées ci-dessous.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 01 abstention et 13 voix pour

**DECIDE :**

- Article 1 : Délimitation du périmètre éligible à cette aide :
  - o Périmètre identique à celui de la ZPPAUP (Zone de Patrimoine Protégé Architectural Urbain et Paysager)

- Article 2 : Conditions d'attribution de l'aide :
  - o D'OCTROYER une aide financière aux propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre de la ZPPAUP ayant un projet d'amélioration de la façade de leur immeuble
  - o DE LIMITER cette aide à 20% du montant TTC (Toute taxe comprise) des travaux, pour un montant minimum de travaux de 3 000€TTC
  - o DE RETENIR que l'aide est plafonnée à 2 000€ par immeuble concerné
  - o DE FIXER l'enveloppe à 6 000€ au titre de l'année 2015
  
- Article 3 : Contenu du dossier de demande de l'aide :
  - o DE DEFINIR que le dossier de demande de subvention est constitué par le demandeur en 2 exemplaires des pièces suivantes :
    - Un devis d'entreprise
    - Un relevé d'identité bancaire
    - Au sein de la déclaration de travaux, une note descriptive présentant l'état actuel du bien avec des photographies et le projet d'aménagement avec esquisse et/ou plan
    - Un engagement écrit à réaliser les travaux dans l'année qui suit l'octroi de l'aide
  - o DE FAIRE APPEL à l'avis technique de l'architecte des bâtiments de France ou de l'architecte des Petites Cités de Caractère pour assister la collectivité sur le plan architectural et patrimonial afin de valider le projet tel qu'il lui a été soumis ou pour formuler toutes recommandations et modifications jugées utiles
  
- Article 4 : Conditions du versement de l'aide :
  - o DE DECIDER que l'aide sera versée au bénéficiaire à l'achèvement des travaux, sur la base des factures d'entreprise acquittées et après avis de l'architecte des bâtiments de France ou de son représentant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....  
**Délibération n°2015.02.13**



**OBJET :**

**MODIFICATION DU TEMPS DE  
TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS  
NON COMPLET AU SERVICE  
CANTINE ET ENTRETIEN DE  
BATIMENTS**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14
---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

Sous réserve de l'avis du Comité technique paritaire

Considérant qu'il convient d'ajuster le temps de travail de la personne en charge de la cantine et de l'entretien des bâtiments par rapport aux heures réellement effectuées.

Considérant qu'il convient de passer de 28h à 30h08.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

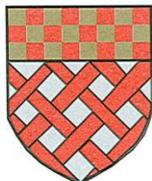
- D'AUGMENTER le temps de travail de l'agent pour l'ajuster aux heures effectivement réalisées
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Février 2015

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2015.02.14



**OBJET :**

**SUPPRESSION DU POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE  
TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**ET**

**CREATION D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup>  
CLASSE AU SERVICE ESPACES  
VERTS**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14
---



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

Sous réserve de l'avis du Comité technique paritaire

Considérant que l'agent qui occupait le grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe est parti à la retraite et qu'il convient de recruter un agent au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour pouvoir à ce remplacement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

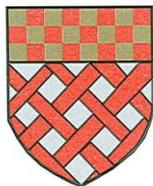
**DECIDE :**

- DE SUPPRIMER le poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe
- DE CREER un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1 avril 2015
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

## MAIRIE DE CHAILLAND



## Date de la convocation

19 Février 2015

## Date de l'affichage

.....

## Délibération n°2015.02.15

OBJET :
**TABLEAU DES EMPLOIS  
PERMANENTS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**


L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015.02 en date du 26 février 2015 portant sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Considérant la suppression et la création de trois nouveaux postes au sein de la Commune de Chailland (personnel du Foyer-Logement inclus), il y a lieu de modifier le tableau des emplois permanents de la Commune,

Cadre d'emploi à créer :

1 poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Cadre d'emploi à supprimer :

1 poste d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2015, le tableau des emplois permanents de la Commune de Chailland se présente comme suit :

7	Postes d'Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> Classe
3	Postes d'Adjoint Technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe
2	Poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe
1	Poste d'Adjoint Administratif Territorial 2 <sup>ème</sup> Classe
1	Poste d'Adjoint Administratif Territorial 1 <sup>ère</sup> Classe
1	Poste d'Attaché Territorial

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

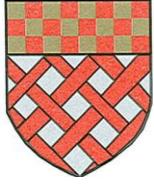
**DÉCIDE**

- DE PROCEDER à la modification du tableau des emplois permanents de la Commune,
- D'ETABLIR le tableau des emplois permanents comme établi ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....

**Délibération n°2015.02.16**



**OBJET :**

**INDEMNITES DIMANCHES ET  
JOURS FÉRIÉS POUR LE  
PERSONNEL DU FOYER  
LOGEMENT**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que pour assurer la continuité du service du Foyer Logement et pour conserver la qualité des prestations fournies, le personnel doit travailler les dimanches et jours fériés ainsi que les nuits ; et qu'il convient d'indemniser ces personnes en fonction de la quantité de travail fournie,

Vu le tableau récapitulatif des heures réalisés les dimanches, jours fériés et nuits au titre de l'année 2014 pour chaque agent,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- DE RECONDUIRE à 0.75 € la majoration des heures réalisées lors des dimanches, jours fériés et nuits sur l'année 2015.
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué au personnel du versement de cette indemnité aux agents concernés.
- DE CONFIRMER que les crédits seront inscrits au Budget 2015

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

19 Février 2015

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2015.02.17



**OBJET :**

**SOUSCRIPTION D'UN LOGICIEL  
SITE INTERNET VIA  
L'ASSOCIATION DES MAIRES**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14
---



L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Considérant la proposition faite par l'Association ICP, créée par les associations de Maires de la Mayenne et de Maine-et-Loire, de mettre à disposition de la commune de Chailland un outil de gestion dématérialisé des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et des restaurants scolaires.

Considérant que l'Association Internet et Commande Publique met en place un système mutualisé pour les collectivités leur permettant ainsi de gérer de manière dématérialisée différents accès aux accès de la collectivité : accueils périscolaires, accueils de loisirs et restaurants scolaires. La commune assurera, en cas de besoin, la déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés des fichiers mis en ligne.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune de 1 200 habitants, à ce service moyennant un tarif forfaitaire annuel fixé à 450 € pour 2015. Cela comprend l'utilisation illimitée de ce service, le bénéfice d'une assistance technique et la formation des utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

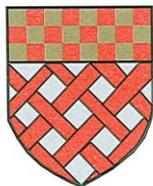
- DE SOUSCRIRE à GALGEC, outil de gestion dématérialisé des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et des restaurants scolaires, aux conditions proposées, soit 450 € TTC, donnant droit à une utilisation illimitée du service et à une assistance technique. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de la Mayenne afin de formaliser l'accord de la commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**Date de la convocation**

19 Février 2015

**Date de l'affichage**

.....  
**Délibération n°2015.02.18**



**OBJET :**

**ADHESION AU CONSEIL EN  
ENERGIE PARTAGE**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

L'an deux mille quinze, le vingt six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND

Mme Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le partenariat entre l'association Synergies et la Communauté de communes de l'Ernée pour la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé.

Considérant que le Conseil en Énergie Partagé (CEP) mutualise les compétences d'un conseiller énergie entre plusieurs collectivités afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie. Les missions du conseiller s'articulent autour de 4 axes :

- Bilan et suivi des consommations et des dépenses d'énergie du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- Préconisations de petites actions et de gestes simples pour réduire les consommations et dépenses facilement (régulation, contrats, éco-gestes,...) et accompagnement de la mise en œuvre de ces préconisations
- Accompagnement de projet de travaux pour aller plus loin sur un projet de plus grande ampleur (rénovation, construction, changement de système de chauffage)
- Sensibilisation, animation du territoire à la thématique de l'énergie dans les collectivités

Considérant que pour la période 2015-2017, l'adhésion à ce service est plafonnée à 1,17 €/hab/an. Ce montant est à comparer à la moyenne de 50 €/hab/an de factures d'énergie et d'eau payée par les communes.

Considérant qu'une convention sera établie pour préciser ce partenariat entre Synergies et les collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'ADHERER au Conseil en Énergie Partagé de Synergies,
- DE DESIGNER Mme Valérie GODIN et tous les membres de la commission bâtiment : F MONCEAU, E BLIN, C BARTLEY, V DUHAIL, M BOITTIN référents en charge du suivi énergétique,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS